L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 14 JUIN 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE, No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 14 JUIN 1847.

MEXIQUE.

Les renseignements sur l'état intérieur du Mexique, arrivent lentement mais enfin ils arrivent. La correspondance que reçoit la *Patria* en fournit parfois de précieux; notamment ceux qu'elle nous a donnés hier. Ils prouvent jusqu'à l'évidence la justesse de ce que nous écrivions à propos de SANTA-ANNA. Le peuple mexicain a cessé de se faire illusion sur la valeur d'un pareil homme; la presse ne craint plus de l'attaquer, et les démonstrations populaires le condamnent de la façon la plus éclatante.

L'ex-dictateur est rentré à Mexico le 19 mai; mais au lieu d'y être accueilli avec enthousiasme, il a vu accourir au-devant de lui une foule furieuse qui criait: "Mort à Santa-Anna! mort au traître qui nous vend aux Yankees!" Et des pierres ont été lancées contre lui. Le héros a dû presser le pas de son cheval pour arriver sans accident sérieux jusqu'au palais national ou l'on a été obligé de renforcer les gardes, afin de le mettre à l'abri de la fureur populaire. Cette fureur avait été surtout provoquée par de compromettantes révélations qu'avait publiées deux jours avant le *Republicano*.

Il paraît d'ailleurs que la population de Mexico est en forte majorité disposée à la paix. Les préparatifs de défense dont on a parlé, ne seraient qu'un *humbug* exploité par la forfanterie mexicaine; et aussitôt que le général Scott se présentera, les portes de la capitale s'ouvriront devant lui.

Les dispositions du clergé semblent également avoir subi de grandes modifications. Il voulait sacrifier une partie de sa richesse pour sauver le reste; mais depuis que le général Scott a déclaré formellement que toutes les propriétés seraient respectées, ce corps qui a parfaitement l'intelligence de ses intérêts, comprend que ce serait folie de faire du patriotisme hors de propos, et qu'en somme il vaut mieux garder son bien par la grâce de ses *ennemis* que de le gaspiller au profit d'*amis* dont on aurait guères à attendre que l'ingratitude. Le clergé s'est donc rallié aux partisans de la paix, et tout porte à croire qu'il travaillera puissamment dans le sens de la pacification.

Le sentiment universel paraît d'ailleurs se porter de ce côté. On pense que Herrera sera le prochain président, et la nomination de ce candidat déciderait immédiatement de l'ouverture des négociations qui sans nul doute seraient bientôt couronnées de succès. Quelques personnes pensent que l'entrée du général SCOTT à Mexico ne sera que le prélude d'un bon traité de paix. Tant mieux s'il en est ainsi.

MATAMOROS — Nous avons reçu par le vapeur *Telegraph* arrivé hier soir, un journal de Matamoros du 7 courant.

Le 2d et 3e régiment de volontaires de l'Indiana ont quitté le camp de Buena-Vista le 30 mai, et la cavalerie d'Arkansas le 5 courant. Le 2d régiment de l'Ohio a descendu le Rio Grande le 5. Nous ne trouvons pas mentionnée dans ce journal l'arrivée des troupes qui, d'après l'*Union* de Washington, devaient remplacer celles qui partent; et le général Taylor se trouvera réduit, ainsi qu'on l'a souvent affirmé, à une poignée d'hommes avec lesquels il ne pourra rien entreprendre.

Le *Flag* nous donne quelques renseignements sur le corps du colonel Doniphan. Ce corps est arrivé à Matamoros le 5 juin; il ne s'est arrêté dans la ville que deux heures, puis il a continué sa route. Il présentait l'aspect le plus pittoresque et le plus original: la plupart des soldats, ayant usé leurs uniformes, les avaient remplacés par des costumes en peau de chèvre et de daim; ils ressemblaient singulièrement à certains habitans de la Russie.

L'avant garde de ce corps a eu un engagement avec les Commanches, à environ vingt milles de Parras. Les Indiens étaient au nombre de 100, mais 60 Missouriens en ont eu bien vite raison, au grand étonnement de deux Mexicains qui s'imaginaient que les Commanches étaient les meilleurs guerriers qu'il y eut au monde. Les Américains ont enlevé aux sauvages et mis en liberté deux femmes et six jeunes Mexicains qu'ils retenaient prisonniers.

Le navire à vapeur Palmetto, parti d'ici pour Vera Cruz, a touché à Tampico le 6 courant. Le James L. Day a également touché aux Brasos le 6 et est reparti pour Vera-Cruz.

Le général Lane et d'autres officiers sont arrivés à bord du *Telegraph*; on en trouvera la liste dans notre partie anglaise.

VERA CRUZ.

Le vapeur *Fanny*, capitaine Scott, parti de Vera Cruz le 6 courant, est arrivé samedi dans notre ville et nous a apporté nos correspondances ainsi que l'*Eagle* jusqu'au 5 courant. Les nouvelles sont peu importantes. Depuis l'arrivée du courrier anglais, aucun renseignement n'était venu de l'armée. Le vapeur *Telegraph* était parti le 4, et le cutter de revenu *McLane* le 6, tous deux venant à la Nouvelle-Orléans.

L'*Eagle* regrette d'avoir à annoncer que le vomito fait des progrès, et il recommande la plus grande prudence aux Américains qui sont obligés de séjourner à Vera Cruz.

"Un convoi considérable part pour Puebla aujourd'hui, dit l'*Eagle*, sous le commandement du colonel McIntosh. Il emportera la première malle qui ait été expédiée pour l'intérieur depuis un mois. A. J. Brunet, agent comptable, part avec le convoi, emportant environ $300,000. L'escorte est considérable, elle se compose d'environ 800 hommes."

On lit dans une lettre publiée par le même journal et signée par plusieurs Américains, le passage suivant:

"C'est avec plaisir que nous enregistrons le fait que, depuis les premiers jours du blocus de Vera Cruz, la plus parfaite harmonie a régné entre nos concitoyens et les officiers et équipages des différens bâtimens de guerre des nations neutres dans cette station."

En reproduisant ce passage un de nos confrères y ajoute les réflexions suivantes que nous répétons avec plaisir:

"Tout le monde parle avec éloge de la courtoisie et de la bienveillance des officiers français et anglais. Ceux de nos concitoyens qui ont eu le malheur de perdre leurs navires sur ces côtes où règnent de si violentes et fréquentes tempêtes, ont reçu d'eux toutes sortes de secours et de soins. Une rivalité généreuse semble exister entr'eux; c'est à qui se rendra le plus utile, quoique l'on assure que nos amis du pavillon tricolore ont le dessus dans cette généreuse lutte.

"Honneur à eux! Les hauts faits de notre brave armée et de nos intrépides marins ont toujours excité notre admiration; mais la parfaite neutralité observée par ces enfans d'une nation qui fut toujours notre alliée, et le dévouement dont ils ont fait preuve en mainte occasion, méritent nos louanges et notre reconnaissance."

Un des bâtimens de l'escadre est allé se poster en face de la barre de Santander, qui se trouve à l'embouchure de la rivière sur laquelle est située Soto la Marina. Il est entré en communication avec les habitans du voisinage qui ont montré les meilleures dispositions; on suppose qu'il sera bientôt renforcé et recevra l'ordre d'envoyer quelques chaloupes jusqu'à Soto la Marina.

Correspondance de l'Abeille.
VERA-CRUZ, 8 juin 1847.

Le principal sujet de la conversation ici, c'est le vomito prieto, comme les Mexicains appellent la fièvre jaune. Je regrette d'avoir à vous annoncer que la maladie prend de jour en jour une apparence plus épidémique. J'ai compté jusqu'à 30 enterremens dans un seul jour; et la moyenne est de vingt environ.

Je vais partir pour Jalapa, avec le convoi qui va se mettre en route, et je vous tiendrai au courant des nouvelles que je recueillerai dans cette ville. La compagnie du cap. Dupera fait partie de l'escorte du convoi, et beaucoup de gens profiteront de l'occasion pour quitter Vera-Cruz sans courir de dangers. Je doute que les guerillas se hazardent à nous attaquer: notre force s'élève presque à mille hommes.

UN VOYAGEUR.

ALEXANDRE WATTEMARE.—On lit dans la *Presse* du 7 mai:

"M. Wattemare, qui depuis quelques années s'efforce [illegible] d'établir entre la France et les Etats-Unis de nouveaux liens, au moyen de l'échange des richesses intellectuelles des deux pays, est parti aujourd'hui pour un nouveau voyage, qui durera deux ans et demi. Il se propose de parcourir tous les Etats de l'Union.

M. Wattemare emporte plus de 11,000 kilos de livres, cartes et gravures, que les administrations des chemins de fer de Rouen et du Hâvre ont fait transporter gratuitement, jusqu'au lieu d'embarquement. Cette riche collection est due à la munificence du roi, des ministres et des corps [illegible]. Le roi a donné deux exemplaires du grand ouvrage sur l'Egypte, M. le ministre de l'intérieur [illegible] du Voyage en Perse, [illegible]

Un ouvrier relieur a donné un exemplaire magnifiquement relié, du *Livre de la* [illegible] voulant reconnaître ainsi les heureux résultats dont la reliure française est déjà redevable à l'[illegible] de M. de Wattemare.

Chronique Locale.

ESCORTE FUNÈBRE.—Les restes du colonel McKee, du lieutenant-colonel Clay, du capit. Willis, du lieutenant Vaughan et du simple soldat Frotter, ont été escortés, samedi soir, à bord du steamer Ringgold, par des détachemens de la Légion et par toutes les autorités civiles. Un grand nombre de citoyens s'étaient réunis au cortège, qui a été salué, au moment où il s'est mis en marche, par l'artillerie de la Place d'Armes et celle du Bataillon Washington. Les coins du poêle étaient tenus par des officiers supérieurs des régimens de volontaires licenciés. Pendant toute la journée de samedi, le canon a tiré de quart d'heure en quart d'heure, et tous les navires portaient leur pavillon à mi-mât en signe de deuil.—La cérémonie a été fort imposante, et la foule y a assisté avec ce pieux recueillement qu'inspire toujours le spectacle de la mort.

ELECTION.—L'élection d'un lieutenant-colonel pour le Bataillon d'Orléans a eu lieu samedi dernier à la maison d'Etat. Les capitaines Charles Fiesca a reçu 8 voix, le gén. Besançon, 5, le lieutenant-col. Forno, 5, et le major Willard, 2. M. C. Fiesca, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déclaré élu lieutenant-colonel. Nous apprenons que quelques officiers se proposent d'adresser un protêt au gouverneur contre la manière dont l'élection a été dirigée.

ACCIDENT.—Samedi soir, vers 7 heures, un petit mulâtre, âgé d'environ 7 ans, est tombé à l'eau près du débarcadère du ferry de la 1re municipalité, et s'est noyé. Il était debout sur le bord du quai flottant où s'amarre le bateau, lorsque le mouvement imprimé à ce pont mobile, au moment de l'arrivée du vapeur, l'a précipité dans le fleuve.

NOYÉ.—Un esclave, appartenant à M. Millaudon, poursuivi hier matin par des officiers de police, qui le voyant ivre et par trop gai, voulaient l'arrêter, s'est enfui, et, en arrivant au Vieux Bassin, après avoir débouché de la rue Marais, s'est précipité à l'eau tête baissée. Il était mort lorsqu'on l'a eu retiré du canal. Le cadavre a été transporté au poste du faubourg Tremé, où l'enquête a eu lieu. Les deux officiers de police, qui pourchassaient l'esclave, ont été mis aux arrêts, par ordre du capitaine. Ils seront interrogés prochainement.

MORT DU VOLONTAIRE TRAGER.—Ce malheureux volontaire, qui a été blessé jeudi soir, d'un coup de bayonnette, par un membre de la compagnie allemande des Fusiliers, a expiré à l'hôpital de Charité, dans la journée de samedi, après une agonie des plus douloureuses. Le coroner a tenu une enquête. Le défunt, âgé de vingt-un ans, au moment de sa mort, a dit qu'il était Prussien de naissance.—Ce qu'il y a de vraiment extraordinaire en tout ceci, c'est que l'auteur de ce meurtre, commis sur la Place d'Armes, au milieu d'une foule épaisse, est encore inconnu. Nous croyons pourtant que ses camarades pourraient le désigner à la police, mais l'amour-propre du soldat et l'esprit de corps qui règne parmi les membres d'une compagnie, les empêchent probablement. C'est au recorder Génois, et à la police dont il a la direction, à faire tous leurs efforts pour arriver à découvrir le coupable, quel qu'il soit, et à le traduire devant la justice. Ils y parviendront, nous aimons à le croire.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Mary Markey, mise en jugement pour un vol de $700, commis au préjudice de la femme Mary Clark, a été déclarée coupable par le jury dans la nuit de vendredi à samedi.—Avant hier, le grand jury a ordonné la mise en accusation de Charles C. Cranners, prévenu d'inceste, et de J. P. Philips inculpé de tentative de vol avec effraction. Des actes d'accusation ont été enregistrés par l'avocat de district contre plusieurs individus, envoyés à la Cour Criminelle pour vol, et contre la femme de couleur libre Marguerite Rosalie Ignace, prévenue d'avoir donné asyle à un esclave fugitif.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT.—Le juge Canon a rendu samedi un jugement dans l'affaire des héritiers d'Eugène Macarty, contre Eulalie Mandeville. Les demandeurs qui réclamaient la restitution des biens passés sous le nom de la défenderesse, ont été déboutés avec dépens, mais avec privilège d'instituer une nouvelle action devant le même tribunal s'ils réussissent à justifier leurs preuves.

VOL.—Samedi soir, la femme Marie Thérèse, ayant pénétré dans la maison de Mme Félicité Clément, au coin des rues Clouet et Grands-Hommes, a forcé la serrure d'une malle et en a enlevé une somme de $140.—Thérèse a été arrêtée: elle comparaîtra ce matin devant le recorder Seuzeneau.

3ME MUNICIPALITÉ.—Edouard Griffin a été arrêté samedi, par la police de la 3me municipalité, à la requête de sa femme, qui l'accuse de l'avoir violemment frappée et de lui avoir enlevé de vive force une montre en or et une bourse contenant de l'argent.—Griffin a été condamné à payer une amende de $25, et à restituer à sa femme les objets qu'il lui avait pris.

RECORDER BALDWIN.—La suite de l'examen de Williams Cassiman a eu lieu samedi. On sait que cet homme est accusé d'avoir causé la mort de sa mère, pauvre vieille femme infirme, âgée de plus de quatre-vingt-cinq ans, en la frappant et en la maltraitant.—Le recorder Baldwin l'a envoyé à la Cour Criminelle, et a refusé de le mettre en liberté sous caution.—Samuel Woods et sa femme, arrêtés comme prévenus de complicité dans un vol, ont été examinés et déchargés.

SALUT.—Hier, à midi, un salut de 28 coups de canon a été tiré sur la Place d'Armes, par un détachement du Bataillon d'Artillerie, en honneur de l'arrivée dans notre port du magnifique steamer de guerre des Etats Unis *Allegheny*.

EUROPE.

La malle d'hier nous a transmis nos séries de journaux français venus par le vapeur *Hibernia*, et nous en donnons ci-joint d'abondans extraits qui mettront nos lecteurs à même de juger de la situation des principaux Etats européens dans la première quinzaine de mai.

FRANCE.

Les nouvelles venues par l'*Hibernia* sont les plus favorables qu'on ait reçues depuis longtems; la situation générale est meilleure, et comme les craintes exagérées ont eu le temps de se calmer, on commence à comprendre généralement que le mal n'est pas aussi profond qu'on se l'était imaginé. Il y a bien eu encore une hausse sur les céréales, des troubles ont éclaté aussi dans certaines villes; mais ce sont là les derniers retentissements de l'orage qui grondait sur la France; et en somme l'avenir se présente sous les plus heureux auspices. La crise financière paraît complètement terminée; et la perspective de la récolte permet de présager que la crise agricole touche également à sa fin. Les deux événements politiques les plus importants qui aient eu lieu dans la première quinzaine de mai, c'est un remaniement ministériel et un procès en corruption intenté à un pair de France, le général Despans Cubières. On trouvera ci-joint des détails sur les différents faits auxquels nous venons de faire allusion.

CRISE MINISTERIELLE.— Les extraits suivants de la "Chronique politique" permettront à nos lecteurs de voir les diverses phases qui ont marqué cette crise.

PARIS, 1er mai.—Le cabinet du 29 octobre, malgré les modifications qu'il a subies depuis sa fondation, est encore debout, puisque le président de nom, M. Soult, et le président de fait, celui qu'en Angleterre, on appellerait le *premier* M. Guizot, se trouvent encore à la tête des affaires. Mais on peut dire que jamais cabinet ne s'était conservé au pouvoir avec autant de germes de dissolution. Chacun de ses membres semble faire une sourde hostilité à ses collègues. M. Duchâtel, par exemple, ne paraît pas avoir beaucoup d'amis parmi les autres ministres. Tous le craignent, parce qu'il a acquis une influence qu'ils ne peuvent pas méconnaître. Il n'est pas jusqu'à M. Guizot qui ne l'observe avec défiance, parce qu'au moment où la question espagnole menaçait son existence politique, M. Duchâtel s'efforçait de se faire regarder à Londres, à Saint-Pétersbourg et même à Bruxelles, comme l'homme indispensable de la situation, comme le futur ministre des affaires étrangères, qui devait réparer les fautes de M. Guizot. M. Lacave-Laplagne a laissé percer, l'autre jour, à la tribune, un sentiment de haine contre M. Guizot, et l'on parle plus que jamais de la nécessité où il va se trouver de prendre sa retraite. M. Dumon n'est bien ni avec M. Guizot, ni avec M. Lacave-Laplagne, et il ne peut pas parvenir à faire prendre une décision définitive au sujet des nouvelles compagnies de chemins de fer. L'amour-propre de M. de Salvandy ne peut pas se faire aux manières de la plupart de ses collègues, qu'il accuse de ne pas le prendre assez au sérieux. M. de Mackau est mécontent de ce que M. Guizot n'a pas pris assez vivement sa défense contre les jeunes députés conservateurs, et enfin le maréchal Soult, qui est presque octogénaire et qu'on regarde uniquement comme un drapeau, se fâche contre tout le monde, et finit toujours par en passer par tout ce qu'on lui demande.

5 MAI—On lit dans le journal la *Presse*:

"On disait ce soir que le ministère, ayant reconnu l'impossibilité de se sauver, en sacrifiant cinq de ses membres, avec plus d'abnégation que de générosité, avait pris la résolution de se retirer en masse. Nous n'en croyons rien; nous étions convaincus de ce qui est arrivé dans le cours de la législature précédente, où les ministres [illegible]

[illegible] Duchâtel, qui, depuis quelques temps vise à se faire une position prépondérante dans le cabinet, et qui a même fait quelques tentatives pour assurer le portefeuille des affaires étrangères au cas où M. Guizot aurait été renversé par les [illegible] de la question espagnole. Il a [illegible] déjà montré son hostilité à M. Duchâtel en refusant pour M. Napoléon Duchâtel la [illegible] d'ambassadeur à Madrid.

"M. [illegible] Duchâtel a pour le moins autant d'[illegible] que M. Guizot en haut lieu. Il est [illegible] des secrets précieux, dont on se sert pour les élections. Il exerce une sorte de domination sur certains députés, et l'on renoncerait difficilement à ses services. C'est pourquoi non-seulement M. Duchâtel paraît devoir être conservé dans la nouvelle combinaison; mais il est même probable qu'il restera à l'intérieur, quand bien même le chef du cabinet serait M. Molé au lieu d'être M. Guizot. M. Dumon s'est tellement compromis dans les questions de chemin de fer, M. Lacave-Laplagne sur les finances, M. Cunin-Gridaine sur les ressources de la [illegible], et M. de Mackau sur les approvisionnemens de la marine, que les conservateurs réclament à grands cris leurs remplacemens. Mais les personnages à qui ces portefeuilles ont été offerts mettent à leur acceptation certaines dures conditions, qui prolongeront probablement de quelques jours encore les négociations.

Parmi les noms mis en avant pour le nouveau cabinet, on cite MM. le comte Duros, Ch. Dupin, Muret (de Bort) et Passy.

9 MAI—Le ministère est en pleine décomposition, et depuis trois jours il travaille laborieusement à se modifier. Dès le début de la crise, le roi ne s'est pas refusé aux modifications que M. Guizot lui a demandées, et il s'est même chargé de les faciliter par son intervention personnelle. A cet effet, S. M. a fait appeler M. Moline Saint-Yon, M. de Mackau et M. Lacave Laplagne. M. Moline Saint-Yon et M. Mackau n'ont fait aucune difficulté de remettre leur démission. Le roi les a remerciés des services qu'ils lui avaient rendus, ajoutant qu'il renonçait avec regret à leur concours et à leurs lumières, mais qu'il cédait au vœu qui lui avait été exprimé, au nom de la majorité du cabinet, par M. le ministre des affaires étrangères.

MM. Moline Saint-Yon et de Mackau s'étant montrés d'une humeur fort accomodante, la modification ministérielle demandée par M. Guizot semblait devoir s'accomplir sans aucune entrave, car on ne supposait pas que M. Lacave-Laplagne, qui a placé jusqu'à ses parens les plus éloignés, se montrât récalcitrant quand on le prierait de se séparer de son portefeuille. On se trompait. Quand le roi a prononcé devant M. Lacave-Laplagne le mot démission, celui-ci s'est presque indigné. "Pourquoi, s'est-il écrié, donnerai-je ma démission? Ai-je commis, comme ministre, une faute qui m'y force et qui autorise à me la demander. On parle de l'embarras de nos finances; mais en suis-je coupable? Est-ce moi qui ai jamais demandé le maintien d'un effectif ruineux? Est-ce moi qui me suis refusé à la conversion des rentes, qui pouvait permettre de réaliser quelques économies véritables dans les dépenses! Est-ce moi qui ai entraîné le gouvernement dans cette série de travaux publics et de grandes entreprises de chemins de fer, dont on n'a pas suffisamment mesuré l'étendue et les exigences! Pourquoi, dès lors, me retirer la direction de nos finances, comme je les avais mal administrées, ou comme si j'avais démérité de la confiance du roi et des chambres? Je n'ai certainement pas la pensée de m'imposer à personne; mais, puisqu'on ne veut plus de moi, il faudra qu'on me destitue."

Le roi essaya de calmer M. Lacave-Laplagne et de le rendre plus conciliant en lui offrant la pairie, une bonne retraite à la cour des comptes, et tous les autres avantages qu'il pourrait avoir à stipuler soit pour lui, soit pour les siens. M. Lacave-Laplagne fut inflexible; il déclara qu'il ne voulait rien, qu'il n'accepterait rien, qu'on pouvait le destituer, mais que très certainement il ne donnerait pas sa démission. Il termina par une sortie des plus violentes contre le système, en disant que tout se tenait dans la politique, et que quand on destituait un ministre, ou quand on l'invitait à se retirer, il fallait procéder de même vis-à-vis de ses collègues.

10 mai.—Par ordonnances royales en date du 9 mai, contresignées par le président du conseil des ministres, maréchal duc de Dalmatie, et insérées au *Moniteur*:

M. Dumon, ministre secrétaire d'état au département des travaux publics, est nommé ministre secrétaire d'état au département des finances, en remplacement de M. Lacave-Laplagne;

M. Trezel, pair de France, lieutenant général commandant la 12me division militaire, est nommé secrétaire d'état au département de la guerre, en remplacement de M. le lieutenant général Moline Saint-Yon, dont la démission est acceptée;

M. le duc de Montebello, pair de France, ambassadeur près S. M. le roi des Deux-Siciles, est nommé ministre secrétaire d'état au département de la marine et des colonies, en remplacement de M. le vice-amiral baron de Mackau, dont la démission est acceptée;

M. Jayr, pair de France, préfet du département du Rhône, est nommé ministre secrétaire d'état au département des travaux publics, en remplacement de M. Dumon, appelé par ordonnance de ce jour au ministère des finances.

— Par une autre ordonnance royale, en date du 9 mai, contresignée par le maréchal duc de Dalmatie, M. Guizot, ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères, est chargé par intérim du ministère de la marine et des colonies, pendant l'absence de M. le duc de Montebello.

— On lit à propos de ces nominations, dans une correspondance radicale:

"Aucun des trois nouveaux ministres n'appartient à la Chambre des députés, et s'ils font tous trois partie de la Chambre des pairs, on peut affirmer qu'ils sont loin d'y occuper, nous ne dirons pas le premier rang, mais même une certaine position. L'un, M. Jayr, est un préfet totalement inconnu; le second, M. le lieutenant général Trezel, n'a été appelé jusqu'ici à donner aucune preuve de capacité administrative, ni même militaire; le troisième enfin, M. le duc de Montebello, n'est connu que comme l'un des membres les moins capables de la diplomatie française, et sa nomination à la marine a quelque chose de si inattendu, de si extraordinaire, de si peu en rapport avec tout son passé qu'elle touche presque à la bouffonnerie. Je ne sais si M. le duc de Montebello, diplomate de second ordre, sera considéré par les Chambres comme un ministre de la marine sérieux, mais à coup sûr il ne sera pris comme tel ni par le public ni surtout par les marins. Il est vrai qu'on ignore encore s'il acceptera les fonctions dont MM. Guizot et Duchâtel veulent l'affubler, dans l'impossibilité où ils se trouvent de rencontrer un homme capable et spécial qui consente à devenir leur collègue.

— Voici un mot qui mérite d'être connu. Un député des plus ministériels demandait à M. Guizot pourquoi il s'était adjoint pour collègues des personnages aussi nuls que M. Jayr et autres.—"Ce que nous avons voulu avant tout, a répondu M. Guizot, ce sont d'honnêtes gens!" Le mot est poli pour les ministres qu'on renvoie et même pour ceux que l'on a conservés!

AFFAIRE DESPANS CUBIÈRES.—La compagnie minière de Gouhenans, déjà concessionnaire d'une mine de houille, se mit en instance en 1842 pour obtenir la concession d'un gîte salifère. M. de Cubières, l'un des principaux actionnaires de la compagnie, fut chargé de faire les démarches nécessaires pour arriver à ce résultat.

Le solliciteur s'adresse d'abord au sous-secrétaire d'Etat des travaux public: "Nous ne sommes plus direction générale, lui dit M. Legrand; nous tenons à un ministère et par conséquent à la politique. *Une concession devient l'objet d'une décision du conseil des ministres*: je vous engage donc à prendre vos précautions." M. le général Cubières s'adresse alors aux ministres; il découvre qu'il n'est possible de trouver auprès d'eux qu'un *appui intéressé*. "J'ai les moyens d'arriver jusqu'à cet appui, écrit-il à son correspondant; c'est à vous d'aviser aux moyens de l'intéresser. *N'oubliez point que le gouvernement est dans des mains avides et corrompues; que la liberté de la presse court risque d'être étranglée sans bruit un de ces jours, et que jamais le bon droit n'eut plus besoin de protection.*" Mais le temps presse; la *négociation* va échouer; déjà "M. K...., un député! a pris l'avance des sollicitations, écrit M. Cubières, *et il y a un espoir mieux fondé que celui qui reposerait uniquement sur notre bon droit.*" Alors la société de Gouhenans se décide à traiter avec l'administration; il s'agit, d'abord, pour la société d'exploitation, "de fixer le nombre d'actions dont elle veut disposer *pour intéresser*, SANS MISE DE FONDS, *les appuis* qui seraient indispensables au succès de l'affaire." La négociation s'ouvre, ou plutôt l'encan. La société propose VINGT-CINQ ACTIONS AUX *appuis intéressés*; l'administration en exige QUATRE-VINGTS. La société alors monte jusqu'à TRENTE ACTIONS; l'administration consent à rédoire ses prétentions à CINQUANTE: c'est, du reste, à prendre ou à laisser. M. K...., député, est en instance! Alors, la malheureuse société est réduite à la nécessité de proposer QUARANTE-CINQ ACTIONS.

Tels sont les aveux édifians que contiennent les lettres de M. le général Cubières, lui-même, ancien ministre de la guerre. Ces faits ont produit une vive sensation; on devait nécessairement s'en occuper dans les enceintes législatives. Le lundi 3 mai, effectivement, M. Muret de Bort, mis en avant pour parer le coup, interpellait à la Chambre des députés, le ministre des travaux publics, et M. Dumon, dans ses explications *spontanées*, tout en faisant remarquer que les faits incriminés s'étaient passés sous l'administration de son prédécesseur, M. Teste, promettait d'éclaircir les faits et de laisser la justice avoir son cours, s'il y avait lieu.

Cette promesse n'a pas empêché MM. Lherbette et Crémieux de monter à la tribune, et de manifester, avec l'éloquence vigoureuse qu'on leur connaît, l'indignation que doivent causer de pareils trafics à la tête de l'administration. "Vous nous parlez des abus d'influence, s'est écrié M. Crémieux, voilà quels en sont les résultats! Nous avons vu des hommes de paix et de députés exécutés à la Bourse; aujourd'hui, messieurs les ministres, on vous accuse vous-mêmes; on accuse des membres de cette Chambre. Il faut purger la Chambre de tout soupçon, pour qu'elle puisse au moins être respectée à l'avenir!"

En descendant de la tribune, M. Crémieux a déposé une proposition, qui avait déjà été repoussée, mais à laquelle les débats du jour donnaient une autorité invincible. Voici le texte de cette proposition:

"ARTICLE UNIQUE. Aucun membre des deux Chambres ne peut être adjudicataire ou administrateur [illegible] de chemin de fer [illegible]"

[illegible]

pour lui serrer la main lorsqu'il a cessé de parler.

Vous ne sauriez vous figurer combien l'opinion publique était excitée; le nom du général Cubières était dans toutes les bouches; à la Bourse, aux Chambres, à la ville, c'était l'unique sujet de toutes les conversations; il fallait nécessairement une satisfaction; le gouvernement a eu le courage de l'offrir, et, le 5 mai, une ordonnance royale convoquait la *Cour des Pairs*, pour procéder au jugement du général Despans Cubières, inculpé à raison de faits qualifiés crimes et délits par les articles 179 et 405 du Code pénal.

Le même jour 5 mai, la Chambre s'est constituée en Cour de justice, pour juger un de ses membres, et le général Cubières prenant la parole, a dit être intéressé plus que personne à ce que la vérité apparût dans tout son jour.

Depuis ce moment, le général a été soumis à plusieurs interrogatoires, ainsi que M. Parmentier; l'instruction se poursuit, mais rien ne transpire jusqu'à ce que les débats publics viennent enfin éclairer l'opinion. Me Baroche, bâtonnier de l'ordre des avocats, est chargé de la défense. M. Despans Cubières était président du conseil d'administration du chemin de fer de Paris à Strasbourg; il a donné sa démission.

TROUBLES A LILLE.—On lit dans le *Siècle* du 14 mai:

Des troubles occasionnés par la cherté du pain ont éclaté à Lille.

Dans la soirée du 12, vers sept heures, sur la [illegible] place une masse d'individus se réunit et [illegible] des cris et des huées. Une colonne de ces malheureux, forte de trois à quatre cents hommes, se mit en marche en criant: *Du travail! du pain!* Cette colonne se grossit rapidement; puis elle se scinda en plusieurs parties, qui prirent des directions différentes en criant: *Aux boulangers!* et en proférant les cris: *A bas Louis-Philippe! Vive Henri V! Vive la république! Vive notre roi qui est en Angleterre!* (probablement le prince Louis Napoléon.) En moins de deux heures, presque toutes les boutiques de boulangers avaient été pillées. On commençait par briser les vitres, on enfonçait les portes et on se distribuait le pain. Plusieurs comptoirs avaient été forcés et vidés.

Les magistrats municipaux se réunirent aussitôt: on battit le rappel de la garde nationale; un des tambours fut arrêté par l'émeute, qui le garda prisonnier pendant vingt minutes. A dix heures et demie, de forts détachements de la milice citoyenne, circulaient dans les rues et parvenaient, quoique trop tard, à dissiper l'émeute.

Trente individus ont été arrêtés.

La garde nationale a eu à lutter contre quelques rassemblemens; dans la rue de Lille les canonniers ont été reçus à coup de pierre et leur capitaine a été frappé à la tête de sa compagnie. Deux gardes de police ont été gravement blessés, plusieurs gardes nationaux contusionnés et plusieurs gendarmes maltraités.

Le lendemain, jeudi 13, de nouveaux rassemblemens, peu nombreux, mais bruyans, ont stationné à dix heures du matin, sur la place. La garde nationale a eu le temps de se reconnaître et de se concerter, et la troupe de ligne, ainsi que les cuirassiers doivent la soutenir. Espérons que la milice citoyenne suffira pour rétablir l'ordre sans avoir recours à des moyens rigoureux.

On disait aujourd'hui à quatre heures, dans des cercles bien informés, qu'une dépêche télégraphique avait annoncé au gouvernement que des troubles graves avaient éclaté simultanément à Cambrai et à Lyon. Plusieurs personnes auraient été tuées, d'autres blessées. La force armée aurait même éprouvé une résistance inattendue, et elle aurait été obligée de se retirer sur plusieurs points.

Ces bruits sont fort accrédités, mais ils ont un caractère trop grave pour qu'en les reproduisant nous n'exprimions pas au moins quelque doute, lorsque le ministère, qui doit être mieux instruit que nous, s'abstient complètement de les mentionner dans ses journaux du soir.

—L'*Echo* de Cambrai parle aussi de quelques troubles qui se sont manifestés dans cette ville. Des semblans de pillage de grains, immédiatement reprimés, ont eu lieu sur le marché. Des rassemblemens s'étaient formés sous la direction d'un individu portant un drapeau noir; ils ont été dispersés par la force. Les autorités civiles et militaires s'étaient établies en permanence à la mairie. Les précautions prises paraissent avoir prévenu toute collision grave.

UN DUEL POLITIQUE.—On écrit de Paris, le 8 mai: Un duel dont les salons de Paris vont être appelés à s'occuper, et dont la justice elle-même aura sans doute à connaître, a eu lieu hier. Voici à quelle occasion:

M. de Caulincourt, ex-lieutenant de chasseurs à cheval d'Afrique, blessé en Algérie il y a deux ans, avait été présenté par M. de Larochefoucault aux membres du *Jockey Club* comme désirant faire partie de leur réunion. Lorsqu'il s'agit de voter sur l'admission de M de Caulincourt, M. de Pommereux aurait déclaré que les membres du club feraient ce qu'ils voudraient, mais que, quant à lui, il ne donnerait jamais sa voix au fils de l'un des assassins du duc d'Enghien. On sait que le général Caulincourt fut envoyé par l'empereur à la recherche du duc d'Enghien, et que si ce ne fut pas lui qui l'arrêta, c'est qu'une autre personne, qui avait reçu la même mission, découvrit avant lui la retraite où le duc d'Enghien se tenait caché.

Le propos de M. de Pommereux ayant été rapporté à M. de Caulincourt, celui-ci s'en offensa avec raison, et envoya aussitôt à M. de Pommereux, des témoins chargés de lui demander, en son nom, une satisfaction. Une rencontre ayant été arrêtée et toutes les conditions du combat ayant été réglées à l'avance, c'est hier que les deux adversaires se sont trouvés en présence, l'épée à la main. M. de Caulincourt, a, dit-on, blessé M. de Pommereux d'une manière fort grave. On assure qu'il lui a porté au côté gauche, un peu au-dessous du cœur, un coup tellement violent que l'épée est allée ressortir par derrière au-dessous de l'épaule.

On ajoute que M. de Caulincourt n'a pas cherché à se soustraire, par la fuite, aux conséquences de sa conduite; un mandat d'amener a été décerné contre lui et ses témoins, et on annonce qu'il se constituera prisonnier aussitôt que la justice lui demandera compte de sa conduite.

NÉCROLOGIE.—L'archiduc Charles d'Autriche, dont le nom se rattache aux annales de la république et de l'empire, comme celui du plus redoutable et du plus illustre adversaire de la France, est mort, à Vienne, le 30 avril dernier.

M. Bertin, ancien président de la cour des comptes, est mort à 89 ans.

M. le baron Stanislas Kilki, lieutenant-général polonais, qui a servi avec une grande distinction sous l'empereur Napoléon, vient de mourir à Rome, à l'âge de 88 ans.

Le docteur Lisfranc est mort à Paris, le 12 mai, après une longue et douloureuse maladie. On attribue cette mort inattendue et si regrettable pour la science aux fatigues éprouvées par le célèbre chirurgien dans l'exercice de ses fonctions. Une foule immense a accompagné son cercueil, ainsi que les princes de la science et des notabilités de toute espèce.

M. le marquis d'Aligre, pair de France, vient de mourir à Paris. Il laisse une fortune évaluée à près de deux millions de rente.

M. le lieutenant-général, baron Hurel, grand officier de la Légion d'Honneur, vient de mourir.

TAÏTI.—NOUVELLES IMPORTANTES.—Le *Moniteur Parisien* publie des rapports adressés, sous la date du 1er janvier, à M. le ministre de la marine par M. Bruat, gouverneur de Taïti. Voici le résumé de ces nouvelles:

Le fort de Fantahua, qui passait pour inexpugnable, a été enlevé le 17 décembre par nos troupes et nos indiens auxiliaires. Les deux chefs insurgés de cette vallée et les indigènes qui occupaient le Paré se sont rendus à discrétion et ont livré leurs munitions et leurs fusils. Après l'occupation de ce fort, nos avant-postes se sont portés sur la vallée de Punaroo; le commandant envoya alors aux insurgés, bloqués de tous les côtés, le principal chef de Fantahua, fait prisonnier, pour leur annoncer qu'en cas de soumission, le gouverneur exigeait la remise de 250 fusils. Après une réponse évasive, le messager retourna leur annoncer qu'ils seraient attaqués le lendemain à midi. Ils ont alors mis bas les armes et ont fait leur soumission au gouvernement du protectorat.

Les armes et les munitions étant livrées, M. Bruat se rendit le 22 décembre à Punaavia, où, dans une assemblée générale, les chefs principaux de l'insurrection, Utomi et Maro, suivis de plus de 1,000 personnes ont juré fidélité au gouvernement du protectorat et sollicité et obtenu l'autorisation de vivre sous l'autorité des nouveaux chefs institués.

Ces événemens devaient exercer une salutaire influence sur les insurgés de Papenoo. Le gouverneur fit aussitôt partir un message chargé de sonder leurs intentions. Bientôt, le 24 décembre, ils envoyèrent en effet treize messagers représentant tous leurs chefs chez le régent Paraita, et lui firent connaître qu'ils demandaient la paix et offraient leur soumission au protectorat. Ces propositions furent acceptées, et le 1er janvier les chefs sont venus eux-mêmes à Papeete, apportant 84 fusils. On leur fit remarquer qu'ils devaient livrer 450 fusils; ils promirent de les remettre avant le 7 janvier.

Ainsi se trouve établi, dit le rapport de M. Bruat, le principe du désarmement et la reconnaissance générale du gouvernement du protectorat.

PROTESTATION.— Le consul mexicain au Hâvre a rédigé une protestation en forme contre les mesures de douane que les Etats-Unis viennent d'appliquer tout récemment aux ports du Mexique, tombés en leur possession. En voici la traduction:

"Il paraît certain que le cabinet de Washington a ordonné l'ouverture, au commerce des nations neutres, des ports qui ont pu ou pourront tomber au pouvoir des troupes américaines, et a résolu en même temps d'imposer aux marchandises qui y seraient importées, d'autres droits que ceux fixés par le tarif mexicain, dans le but de s'en approprier le produit pour s'indemniser des frais de la guerre d'invasion.

"Il est probable que le gouvernement mexicain aura ordonné l'adoption de mesures pour frustrer le gouvernement américain des résultats de sa détermination, et quoiqu'il n'y ait pas à espérer que le commerce français soit disposé à méconnaître les lois légitimes du Mexique, je viens de recevoir l'ordre de protester, au nom de mon gouvernement, [illegible]

[illegible] les qui pourraient se trouver illégalement débarquées dans les ports.

"Le gouvernement mexicain a décrété d'avance la fermeture à tout commerce des ports qui pourraient tomber au pouvoir de l'ennemi; et à présent il se sera vu, sans doute, dans la nécessité d'ordonner la confiscation des marchandises qui auraient payé des droits aux envahisseurs, en justes représailles du bénéfice que ceux-ci en aurait retiré.

"Agréez, etc. LOUIS MANSYRO, Consul du Mexique."

"Cette mesure, dit à ce propos le *Courrier du Hâvre*, soulève un point de droit international qu'il importe de signaler au commerce, à savoir, jusqu'à quel point une puissance belligérente est tenue envers les neutres, des obligations contractées ou des facilités accordées par l'autre puissance. L'introduction des marchandises françaises dans l'intérieur du Mexique, même après avoir acquitté les droits fixés à l'entrée par les occupants, ne donnerait-elle pas lieu, soit en cas de saisie, soit à la conclusion de la paix, à des reprises de la part du gouvernement mexicain, qui a droit d'exiger des neutres qu'ils observent les réglements établis dans les relations régulières entre les puissances indépendantes. Telle est, du moins, la prétention du Mexique, ainsi qu'il appert de la protestation dont la chambre de commerce a reçu communication.

"La solution légale de cette question intéresse assez le commerce, et le sort des opérations qu'il pourrait, le cas échéant, diriger sur les ports mexicains, pour mériter de la part du gouvernement une interprétation officielle."

Le commerce américain se montrera certainement moins scrupuleux, et ne s'arrêtera pas à discuter une protestation que ses auteurs sont hors d'état de soutenir.

PRUSSE.

Les choses dit une correspondance, se passent en Prusse de manière à écarter toutes les prévisions sinistres qu'avait pu faire naître dans certains esprits l'idée d'une convocation d'états généraux.

A l'adresse que ce nouveau parlement dont je vous entretenais il y a 15 jours, le roi a répondu en termes plus conciliants que n'eût pu le faire présumer le ton absolu qui régnait dans le discours d'ouverture. Il est évident aujourd'hui que Frédéric Guillaume a résolu de temporiser avec l'esprit qui s'est manifesté dans la diète et veut être le Pallas des monarchies absolues aux prises avec l'opinion libérale. C'est là une conduite excellente quand elle est sincère, mais qui deviendrait périlleuse si elle n'était qu'expédient et mensonge. Je me laisserais entraîner beaucoup trop loin si je voulais vous entretenir des diverses questions qui se sont agitées dans la diète réunie de Berlin. Le seul point d'ailleurs qui doive nous préoccuper, c'est l'esprit qui domine dans cette assemblée. Ainsi que l'adresse l'a prouvé, la majorité appartient à l'opinion libérale modérée. Il s'y rencontre toutefois une assez nombreuse minorité qui professe des opinions, sinon radicales, au moins plus avancées. Cette minorité vient de présenter au maréchal de la diète pour être discutée en assemblée générale, une *déclation des droits* qui ne ressemble guère aux fameuses déclarations qui eurent tant de retentissement à la fin du dernier siècle, mais dont l'unique but est de rappeler les droits promis à la Prusse en 1815 et vers 1823, je crois. La déclaration tend à établir clairement que ces promesses ne sauraient être satisfaites ni éteintes par les lettres patentes du 3 février, et qu'il reste encore au souverain actuel de la Prusse beaucoup à faire pour [illegible] ce qu'avait promis son prédécesseur; elle porte 141 signatures et a été reçue par le maréchal qui de la sorte a autorisé la discussion. Il faut ajouter qu'on a presque aussitôt parlé d'une prorogation des séances à octobre prochain.

BELGIQUE.

Un grave accident, qui pouvait prendre les proportions d'une catastrophe, est arrivé le 10 mai au convoi dans lequel la reine des Belges revenait à Bruxelles, après avoir accompagné le roi jusqu'à Verviers. Heureusement la reine n'a eu aucun mal, mais plusieurs personnes de sa suite ont été plus ou moins grièvement blessées; voici le récit de l'*Indépendance Belge*:

"Nous avons à annoncer un déplorable événement.

"S. M. la reine, partie ce matin pour conduire le roi jusqu'à Verviers, devait être de retour aujourd'hui, à cinq heures. Comme il y avait eu quelque retard à la station de Verviers, le convoi qui ramenait S. M. marchait assez rapidement; arrivé à la hauteur de la station d'Ans, il a, paraît-il, été rencontré précisément à l'intersection des deux voies, par le convoi parti de Bruxelles à onze heures.

"Le choc a été terrible; disons tout de suite que notre reine n'a reçu aucune contusion, mais il n'en a pas été de même de toutes les personnes de sa suite, et c'est avec douleur que nous avons appris que M. le général Chazal a été assez grièvement blessé: il a, dit-on, une côte enfoncée, on nous a, toutefois, assuré que son état n'inspirait pas de vives inquiétudes.

"M. le général d'Hane a reçu une contusion à la tête. Un des fourriers du palais a eu le bras cassé.

"S. M. est arrivée ce soir au château de Laeken.

"M. le général Chazal a été transporté à Liège.

"Ce cruel événement a eu lieu entre deux et trois heures de l'après-midi; une locomotive est partie immédiatement, porteur d'une lettre de la reine pour le roi, qui devait passer la nuit à Deutz (Cologne), et qui aura reçu la triste nouvelle vers sept heures du soir.

"La reine a été admirable de dévouement et de tranquillité d'esprit.

"C'est par un miracle providentiel que l'on n'a pas de malheurs plus grands encore à déplorer."

—Il y a eu quelques troubles à Bruxelles. En général les populations sont réduites à un état de souffrance fort inquiétant pour l'ordre public. Ce qu'on doit dire à l'honneur du peuple belge, c'est qu'il a souffert jusqu'à présent avec une résignation qui le montre digne d'un meilleur sort.

ITALIE.

On écrit de Marseille, 12 mai:

"Le paquebot poste, arrivé hier soir de Malte avec les correspondances d'Italie, nous apporte des nouvelles intéressantes de la Toscane. Après tant d'hésitations, le gouvernement grand-ducal a enfin cédé à l'opinion publique.

Il a fait mettre en liberté toutes les personnes qui avaient été arrêtées dans ces derniers tems comme soupçonnées d'avoir publié des écrits clandestins. A l'exemple de Pie IX, le grand-duc a ensuite publié, en date du 6 mai, un édit qui modifie la législation existante sur la censure qui permet la publication de journaux politiques et autorise la discussion sur les affaires publiques, et même sur les actes du gouvernement.

Le peuple de Florence a manifesté sa joie par des démonstrations en l'honneur du grand-duc et de ses deux principaux ministres. Quelques jours auparavant, une démonstration d'une tout autre nature avait eu lieu à Pise à la suite des obsèques du professeur d'histoire du droit Carmighani. Une masse de peuple et d'étudians a fait irruption dans le Campo-Santo, où l'on venait de l'enterrer. Elle était précédée d'une bannière portant pour devise: *Viva Pio Nono!* Elle s'est répandue dans la ville répétant sa devise à hauts cris et y ajoutant: *Vive l'Italie! mort aux jésuites!* Ces derniers cris furent répétés avec des vociférations redoublées en passant sous les fenêtres du grand-vicaire della Fanteria, accusé de désirer et de favoriser le retour des jésuites. Arrivée à l'archevêché, la foule s'est contentée de crier *Viva Pio Nono!* cri auquel l'archevêque a répondu en agitant dans l'air un mouchoir blanc; puis elle s'est dispersée, et tout est rentré dans l'ordre.

GRÈCE.

On lit dans le Siècle du 13 mai:

M. Colletti vient de dissoudre la chambre des représentans de la Grèce. Pour se rendre exactement compte des motifs de cette mesure, il faut remonter à l'origine de cette assemblée. Elle avait été formée sous le ministère de M. Mavrocordato, qui n'avait rien épargné pour assurer la majorité aux adversaires du cabinet actuel. En arrivant au pouvoir, M. Colletti s'est trouvé en face de cette grave difficulté; mais il l'a surmontée à force d'habileté, de vigueur et de loyauté. Il a su acquérir une majorité dans une chambre ainsi faite, et il a gouverné pendant deux ans sans recourir à une dissolution.

On connaît les odieuses manœuvres à l'aide desquelles le cabinet britannique a constamment cherché à renverser un ministère dont le plus grand tort était sa bienveillance pour la France. Les événements sont venus en aide aux ressentimens de l'Angleterre. Le différend qui s'est élevé entre la Grèce et la Porte a compliqué la situation. La cour de Londres a soufflé le feu, en excitant à la fois les susceptibilités du cabinet d'Athènes et les prétentions du divan.

M. Guizot devint là comme ailleurs la dupe ou l'instrument d'une mystification diplomatique. Ce ministre, pour justifier sa quiétude, croyait, ou disait que la Russie était sur cette question parfaitement d'accord avec la France, et que l'Angleterre se trouverait seule de son avis. C'est le contraire qui est arrivé. On a reçu à Athènes des dépêches de Saint-Pétersbourg qui détruisent complètement ces illusions. Le gouvernement russe s'est empressé de démentir, par l'hostilité de son attitude et de son langage, la présomptueuse espérance de M. Guizot. C'est là un brillant début pour la politique franco-russe que notre cabinet se glorifiait d'avoir inaugurée à la bourse de Paris par la grande affaire des 50 millions de rente.

La menée de l'Angleterre deviennent de plus en plus pressantes. Les vaisseaux britanniques, chargés de poudre et d'argent, apportaient sur les côtes de la Grèce la menace et la séduction. A Zante, Kalergi était reçu à bord d'un paquebot anglais. Il correspondait avec les insurgés et leur promettait des secours. On assure même que l'or étranger a pénétré dans l'assemblée représentative d'Athènes et payé des votes. L'intimidation et la corruption sont parvenues ainsi à dissoudre la majorité. Le ministère Coletti, qui s'était complété peu de temps auparavant avec des hommes appartenant au parti national, n'a obtenu que 56 voix contre 54, sur une question relative à la perception des impôts.

Dans cette conjoncture, le cabinet grec n'avait que deux partis à prendre: céder aux ménaces de la flotte britannique ou en appeler au pays. Il a préféré le second, et nous l'en félicitons hautement. Les sympathies de la France ne lui manqueront pas dans cette nouvelle épreuve, que le patriotisme et l'honneur lui faisaient un devoir d'affronter.

On écrit de Constantinople, 27 avril:

"Le différend entre la Turquie et la Grèce [illegible]

[illegible] jointe à l'Angleterre dans le différend gréco-turc. M. d'Oustinoff, ambassadeur de Russie à Constantinople, a reçu de son cabinet des dépêches qui ont été expédiées en toute hâte à Athènes. Ces dépêches sont, dit-on, encore plus péremptoires, plus pressantes que la note remise par lord Palmerston. Le cabinet russe donne son adhésion à la conduite tenue par la Porte, et envoie à son représentant, M. Persiani, l'ordre d'enjoindre de la manière la plus énergique au cabinet d'Athènes d'accorder la satisfaction demandée par la Porte.

On ajoute que l'Autriche a pris également parti pour la Turquie après de longues hésitations.

PORTUGAL.

On lit dans le *Chronicle* du 7 mai:

"La reine a accepté, sans aucunes modifications, les propositions du gouvernement anglais. Des hommes comme Sa da Bandeira accepteront d'autant plus volontiers ces conditions, que c'est un triomphe seulement sur les tentatives despotiques d'un gouvernement inconstitutionnel, et non sur les droits légitimes de la couronne. Nous ne prévoyons pas que la junte fasse la moindre résistance à un arrangement aussi satisfaisant et auquel le gouvernement anglais peut être considéré maintenant comme engagé. Lorsque la junte aura fait sa soumission, la reine accordera une amnistie générale pour les délits commis depuis le commencement d'octobre dernier. Elle révoquera immédiatement tous les décrets adoptés depuis cette époque en contradiction avec les lois établies et les constitutions nationales, qu'elle suspendent. Lorsque l'autorité de S. M. sera complètement rétablie sur tous les points du royaume, de nouvelles élections seront ordonnées, dans le but de réunir immédiatement les cortès."

— Le *Times* a reçu des nouvelles d'Oporto des 2 et 5 mai. Il paraît que la junte n'est pas d'avis d'accepter sans bonnes et valables garanties les conditions proposées par la reine. La junte voudrait que ses troupes occupassent Oporto et Lisbonne.

Voici ce qu'on écrit de Madrid, où l'on s'est fait si longtemps illusion sur la force du gouvernement de dona Maria:

"Il est arrivé de graves nouvelles de Lisbonne, du 2 mai. Des prisonniers, qui ont voulu s'échapper, en sont venus aux mains avec les troupes de la reine. Le sang a coulé dans les rues de Lisbonne. On parle de 80 personnes tuées. On ne doutait pas de l'acceptation, par les deux partis, de la transaction proposée par l'Angleterre, et dont la rédaction définitive n'était cependant pas encore arrêtée.

"Suivant *el Espanol*, ce serait l'approche de Sa da Bandeira qui aurait déterminé un mouvement dans les rues de Lisbonne, où le sang aurait coulé abondamment."

— Nous recevons par voie extraordinaire, dit la *Presse* du 16 mai, les journaux anglais d'hier. Ils annoncent que les propositions du gouvernement anglais apportées à Saint-Ubes par le colonel Wylde, et acceptées par Sa da Bandeira, ont été repoussées par la junte d'Oporto. Le *Standard* ajoute que Madère s'est prononcé pour la junte et que le dernier steamer de l'escadre royale a été rejoindre les insurgés dans le Douro.

ESPAGNE.

Le 5, au moment où la reine, revenant de faire sa promenade habituelle, passait devant la Douane, on entendit une double détonation. On l'attribua à l'étourderie de quelques enfans qui, jouant avec des pétards, les avaient placés sous une voiture pour obtenir une explosion plus forte. Tous les journaux répétèrent la même version, et, naturellement, ne donnèrent à ce fait aucune importance. Aujourd'hui on fait courir le bruit que la détonation a été produite par deux coups de pistolet, et, d'après la version de l'*Heraldo*, qui ne garantit pas l'exactitude de la chose, une balle aurait traversé le bord du chapeau de la reine. Une instruction est commencée, et M. Angel La Riva, avocat et rédacteur du *Clamor publico*, a été mis en état d'arrestation.

C'est la première fois qu'on entend parler en Espagne, même vaguement, d'une tentative de régicide, et tous les journaux font des vœux pour que la première version soit exacte.

Bien que l'instruction judiciaire ne soit pas encore terminée, l'opinion publique a déjà acquitté M. Lariva de l'accusation d'avoir voulu attenter aux jours de la reine. Le fait suivant, rapporté par la correspondance ordinaire de Madrid du 10 tend d'ailleurs à prouver qu'on avait eu raison de dire d'abord qu'il ne s'agissait que de pétards tirés étourdiment au moment du passage de S. M.

"Hier, vers 9 heures du soir, une double détonation a été entendue à la Puerta del Sol. Aussitôt le public s'est précipité vers l'endroit d'où le bruit paraissait être parti, et il a été reconnu que deux petards venaient d'être tirés, sans que l'on ait pu savoir par qui. Une certaine agitation a régné pendant plus d'une heure dans le voisinage de la Puerta del Sol, et, naturellement la conversation générale abondait en allusions à la double détonation récemment entendue devant la Douane, et qui a motivé l'instruction non encore terminée. L'autorité s'est empressée de donner l'ordre à plusieurs patrouilles de sortir. La garde de l'hôtel de postes a été doublée. Quelques précautions extraordinaires ont été adoptées, mais la population n'a pas tardé de rentrer dans le calme le plus parfait, et la soirée s'est bien passée."

— Le général Espartero, qui est toujours à Londres, vient, dit-on, d'écrire à la reine Isabelle une lettre pleine de soumission, dans laquelle il proteste de son dévouement et de son profond respect pour S. M., et sollicite avec instance l'autorisation de rentrer en Espagne. Le général Linage et autres partisans auraient également écrit à la reine dans le même sens.

COMMERCIAL.

Revue du marché du Havre.

Semaine du 8 au 14 mai 1847.

COTONS.—Importations de la semaine ... 973 B. Nouvelle-Orléans: 1,584 dito, 1,302 dito, 2,143 de Mobile; 2,151 de Savannah; 1,571 de Charleston; 2,146 dito; 1,373 dito; 332 de New York, 197 dito; 311 dito; 180 dito, 93 de Haïti.—11,367 B. ensemble. Les ventes se résument comme suit—1,663 B. Nouvelle-Orléans, [illegible]

Nous avons reçu cette semaine 14,3[illegible] balles par divers navires arrivés des Etats-Unis.

Les ventes n'ont été que de 3,431 balles, [illegible]

En raison des arrivages, contre de faibles débouchés, le stock en place s'augmente; il est aujourd'hui de 80,000 balles, contre 42,000 balles l'année dernière, à pareille époque.

La demande est restée sans aucune chaleur, et l'on n'a montré encore que peu de disposition à prendre au-dessus des besoins du moment. La filature persiste dans son système de vivre au jour le jour jusqu'à ce que les affaires s'améliorent, et elle fatigue les importeurs qui, quoiqu'ayant confiance dans l'article, d'après ce qui se passe aux Etats Unis, seraient cependant bien aises d'écouler dans les cours actuels, parce que le stock s'accumule chaque jour d'avantage.

Les prix dans cette position restent faibles et indécis; il n'y a pas de baisse bien marquée, mais les affaires sont plus faciles, et on se laisse aller à faire de meilleures classes pour les lots qui se traitent.

L'ordinaire de la Nouvelle-Orléans se paie en ce moment autour de fr. 90, et à livrer dans le mois prochain, on a même laissé à fr. 88, sans trouver preneur. Toutefois, la marchandise disponible est mieux placée, et les détenteurs font aussi bonne contenance qu'il leur peuvent.

Les nouvelles de Liverpool contribuent à rendre notre marché plus lourd, parce que la crise d'argent qui se fait sentir en Angleterre a une influence fâcheuse sur les prix des cotons, et y a provoqué une forte baisse depuis quelque temps.

Nous sommes au Havre de 4 à 5 fr. au-dessus de la parité de Liverpool.

Nos dernières avis des Etats-Unis sont du 21 avril, par le Zurich. Au premier jour nous aurons les avis de la fin du mois par le steamer.

Nous connaissons encore 25 à 30,000 balles coton à nous parvenir.

Voici la cote arrêtée ce jour par les courtiers:

Très bas.—Nouvelle-Orléans, fr. 80, bas 82; très ord. 86; ord. 91; bon ord 90; petit c. 106; cour. 110; bon c. 115; bonne à belle march. 119 à 130. Mobile: très bas 80; bas 82; très ord. 86; ord. 90; bon ord. 97; petit c. 103; cour. —; bon c. —; bonne à belle march. — à —. Georgie, très bas 80; bas 82; très ord. 85; ord. 89; bon ord. 94; petit c. 97; cour. —; bon c. —; bonne à belle march. — à —.

Le navire français FERRIERE, cap. A Guelon, venant de Bordeaux, est maintenant en débarquement vis-à-vis le marché aux légumes 1ère Mté. Les consignataires sont requis de prendre leur permis et de venir prendre livraison de leurs marchandises d'ici à 5 jours, faute de quoi elles seront envoyées dans les magasins publics.
JENKINS & TIGLER, 95, Commune. 1erjuin

La barque française VESTA, capt. Soubry, pour le Havre, sera expédiée aujourd'hui. Les expéditeurs sont requis de déclarer leurs exportations à la Douane, de bonne heure, attendu que le navire partira samedi 12 courant. Les passagers voudront bien avoir leurs effets à bord, dans la matinée. Le navire quittera la Levée à 7 heures P. M., et le sac aux lettres sera clos à 5 heures.
JENKINS & TIGLER, 95, rue Commune. 11juin

Le navire AUSTERLITZ, capitaine Geo. Ulrick, venant du Havre, est en déchargement vis-à-vis du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de lever leur permis en douane, et de venir recevoir leurs marchandises au débarquement sur la Levée. 10 juin—1 f.

M. Gumbellot père, consignataire de marchandises par le navire Ann, venant du Havre, M. P. Gondon, par le navire MOZART, venant de Marseille, et M. Gouchaux, par le navire Taglioni, venant du Havre, sont priés de passer au bureau du soussigné pour prendre livraison de ces marchandises.
L. H. GALE, 8 juin 23, Commune.

AVIS.—Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français FERRIERE, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.
JENKINS & TIGLER, 12juin 95, Commune.

AVIS.

LES personnes qui pourraient avoir des réclamations contre Le Beau et Charbonnet, ou contre le soussigné, sont invitées à les lui présenter pour être payées; et celles qui doivent à ladite maison, ainsi qu'à lui, sont priées d'avoir à régler dans le plus bref délai possible, passage de la Bourse, 47.
10juin—3f LOUIS LE BEAU.

LE soussigné prévient le public que sa femme, Mme MAUGBY, [illegible] il ne sera point responsable des dettes qu'elle pourra contracter.
14juin—3f ETIENNE MAUGBY.

LES consignataires des marchandises ci-après, par le navire [illegible], venant de New-York, [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Miltiades, Groom, pr Liverpool.
Denmark, Aubrey, pr Liverpool.
Vicksburg, Berry, pr New York.
California, Davis, pr Boston.
Palestine, Mumford, pr New York.
Barque Sophia McKenzie, McKenzie, pr [illegible]
Olof Wyk, Cooper, pr Boston.
Brick Forest, Varina, pr Philadelphie.
Rio, Sprout, pr Baltimore.
Goelette Barton, Winslow, pr Philadelphie.
Rosina, Eaglehart, pr Mobile.
Fairy, Thompson, pr Galveston.
Martha, Cushing, pr Pensacola.
Wm Thompson, Growell, pr la Havane.
M Mann, Howe, pr Pensacola.
John B Monsen, Arnold, pr New York.
Sarah, Kromer, pr Mobile.
Rouse, Kinney, pr Tampico.
[illegible], Milligan, pr Pensacola.

ARRIVES.

Navire à vapeur Alleghany, [illegible], commandant, de Pensacola.
Navire à vapeur Fanny, Scott, de Vera Cruz.
Union, Wiberg, de New York.
[illegible]
Brick Jefferson, Morgan, de Vera Cruz.
Frederick, [illegible], de Tlacotalpam.
Goelette Wm Geiger, Wess, de Vera Cruz.
C L Geiger, Allen de Vera Cruz.
Atalanta, Hamilton, de Chatham.
Bengal, Couch, de [illegible]
Morea, Parker, de [illegible]
St Mary, Fry, de [illegible]
N L McCready, [illegible], de la pointe.
Victoria, [illegible], de Port Lavacca.
Steamers Music, [illegible], de Cow's Mills.
Chalmette, Williams, de St-Louis.
Belle of the West, Patton, de Cincinnati.
Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
[illegible], de la Mobile.
[illegible], Kelly, de la Mobile.
[illegible], Irwin, de Cincinnati.
Mohawk, Rodd, de St Louis.
Gen Worth, Bennett, de St-Louis.
Princess, Leathers, de St-Louis.
Missouri, Twichell, de St-Louis.
Thos Jefferson, Scott de Cincinnati.
Bois d'Arc, Gordon, des Opelousas.
Eliska, Landry, de Lafourche.
trans des E U Telegraph, Auld, de Vera Cruz

MEMORANDA.

Le navire General Jackson, parti de New York pour la Nouvelle-Orléans, après s'être jeté sur les côtes de Key West, a pris feu et a été entièrement consumé, par la chaux qu'il avait à bord.

HAVRE. 14 mai—Arrivé, navire Narragansett, de la Nouvelle-Orléans. Précédemment, navires Viola, Judah Turo et Exchange, dito, 6 mai, navires Nautilus et Thracian, dito. Partis, navires Delaware et Toskina.

Le navire Ceres, Hodges, parti d'ici pour le Havre, était à la hauteur de Falmouth le 5 mai.

Le brick Pioneer, Lambert, dito, à la hauteur de Salcombe, le 14 mai.

Arrivé, à Gênes, 24 avril, le Silenzio, de la Nouvelle-Orléans; 30, le Judson, Russell, do.

LISTE DES NAVIRES

Expédiés, partis et en charge pour la Nouvelle-Orléans.

PORTS ETRANGERS.

HAVRE.

Navire Middlesex, Elliott, ...partant le 18 mai
Navire Viola, Jameson, ...parti le 10 mai
Navire Valhalla, Tatcher, ...parti le 9 mai
Navire Marcia Cleaves, Wilson, ...parti le 12 mai
Navire St Thomas Packet, Paterson, parti le 11 mai
Navire Nautilus, Williams ....parti le 1er mai
Navire J Holland, Henderson, ...parti le 25 avril
Navire Toskina, William, ...parti le 8 mai
Navire Iowa, Holbert, ...parti le 19 avril
Navire Leonidas, Coombs ....parti le 21 avril
Navire Pocahontas, Bourdin ....parti le 21 avril
Navire New-England, Robinson ....parti le 12 avril
Navire Delaware, Patton ....Sous peu
Navire Deucalion, Barker ....parti le 11 mai
Navire Timoleon, Dreyer ....parti le 11 mai

BORDEAUX.

Navire Cardinal de Cheverus, —...partant le 30 avril
Navire Iowa, Westerburg ....parti le 17 avril
Navire Laura, Leach ....parti le 15 mai
Brick America, Stephenson ....partant sous peu

MARSEILLE.

Navire John Stroud, Brown, ...parti le 14 avril
........a touché à Gibraltar le 5 mai

L'ORIENT, (France.)

Navire Robert & Margaret, ...parti le 3 mai

HAMBOURG.

Navire Rudolph, —, ...parti le 18 avril
Navire Desirée, —, ...parti le 25 avril
Navire Tulli, —, ...parti le 25 avril

PALERME.

Navire Calender, Nason, ...partant en avril

Pour le reste, voir la partie anglaise.

CANDIDATS COMME ASSESSEURS.

Veuillez annoncer M. JOSEPH ULYSSE CHEVALIER comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité.

Veuillez annoncer M. LOUIS EMILIEN CHARBONNET comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité. 4juin

Veuillez annoncer M. VICTOR SÉRÉ comme candidat à la place d'Assesseur de la Première Municipalité.

Veuillez annoncer que M. FELIX M. JACOBS est candidat comme Assesseur de la première Municipalité.

Veuillez annoncer M. FREDERICK PREVOST comme candidat à l'une des places d'Assesseurs de la 1ere Municipalité.

Veuillez annoncer M. E. P. THEARD, comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité.

Veuillez annoncer M. J. BEAUMONT LIVEAUDAIS, comme candidat à la place d'assesseur de la Troisième Municipalité.

Veuillez annoncer Mrs. EVARISTE WILTZ et E. J. SOMMEREAU, comme candidats aux places d'Assesseurs de la Municipalité No. 2.

Veuillez annoncer M. P. L. MAILLOUX, comme candidat à la place d'assesseur de la Troisième Municipalité.

Veuillez annoncer que M. EMANUEL MAYRONNE est candidat pour la place d'assesseur de la Municipalité No 3.

EN VENTE, à la Librairie de LELIEVRE, No 210, rue Royale, encoignure place St. Antoine.
Dictionnaire d'histoire et de géographie, par Bouillet.
Lettres sur les révolutions du globe, par Bertrand.
Voyages nouveaux par terre et par mer. Volumes 1 à 4.
Histoire du Consulat et de l'Empire, par Thiers, Vol. 6e, relié.
Vignettes, cartes et plans, pour idem.
Illustration, journal universel.
Morale du Nouveau Testament.
Souvenirs de conférences et prônes.
Grand assortiment de livres de prières et de piété.
Bibliothèque magnétique, composée des auteurs suivants:
Deleuze—Instruction pratique.
Teste—Magnétisme expliqué.
Teste—Manuel du Magnétisme.
Dupotet—De l'Etudiant magnétiseur.
Dupotet—Cours de Magnétisme en sept leçons.
Gauthier (Aubin)—Introduction au magnétisme.
—Histoire du Somnambulisme.
—Traité pratique du Magnétisme animal.
—Magnétisme catholique.
L'abbé J. B. L.—Le Magnétisme et le Somnambulisme devant les corps savans, la cour de Rome, &c.
—Défense théologique du Magnétisme.
Lafontaine—L'Art de magnétiser.
Dupau—Lettres sur le Magnétisme.
Billot—Correspondance sur idem.
Somnologie magnétique, par Loisson de Guinaumont.
Livres élémentaires pour l'étude de la langue française, par:
Letellier, Noël & Chapsal, Charles Martin, Poitevin, &c., &c. 14 juin

300 caisses et barils, sucre raffiné de Boston.
500 barillets clous de Boston, de 4 à 60.
150 sacs poivre noir; 150 do. café Java.
600 boîtes thé, de 6 et 13 liv. J. & P.
30 demi boîtes thé do, J. & G.
50 do the impérial et noir.
20 barriques Saleratus, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 14juin 40, Gravier

SEL de soude, camomille allemande,
Lichen d'Islande, carbonate d'ammoniaque,
Tamarins, opium, pâte de jujubes,
Racine de scille, super carbonate de soude,
Peau pour batteurs d'or, gomme Shellac,
Potasse, caustique, crue; potasse blanche,
Capsules de copahu No 1, 2 et 3 et ovales,
Huile de foie de morue, en capsules comme les [illegible],
Huile de palma christi, en capsules, &c., &c., en débarquement et à vendre en gros par
H. BONNABEL, Droguiste, 14 juin 27, rue Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
40 caisses vin, vieux haut Sauterne, en grandes et demi bouteilles.
50 do vin, vieux Chateau Latour, en grandes et demi bouteilles.
30 do vin, vieux Chateau Lafitte.
50 do do Chateau Margaux.
50 do do St-Emilion.
300 do do ordinaire St-Julien.
200 do do do St-Estèphe.
10 do mastic à bouteilles.
10 cuveaux fromage de Gruyère.
2 caisses pâtés truffés assortis.
2 do do en quart de boîtes, assortis.
15,000 bouchons longs. 15,000 do demi long.
10,000 do courts. FERROS.
14 juin Encoignure Royale et Douane

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Le Ferrière, de Bordeaux:
30 barriques vin rouge ordinaire et bon ordinaire
20 do do do Montferrand.
8 quarts cognac.
300 caisses vin rouge St-Julien, bon ordinaire.
100 do do Chateau Belair Médoc.
10 do chemises indienne, Mulhouse.
DOMINIQUE LANATA, 14 juin 9 rue Jefferson

EN débarquement du navire Ferrière, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
106 barriques vin rouge.
100 barriques et demi-barriques vin blanc Haut Saut.
200 caisses vin rouge St Julien.
10 quarts de pipe cognac, [illegible] Châtillon.
14juin—1f G. M. LUCAS, 23, Bienville.

EN débarquement du navire français Ferrière, de Bordeaux,
8 barriques vin rouge St Julien.
8 do do St Estèphe, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 14juin 27 & 29, rue de Chartres

AUSSI, 2 caisses [illegible] chaque ether sulfurique. [illegible]

AUX DAMES.

Ne négligez pas votre beauté—On a souvent observé que dans ce pays, les femmes, dont la beauté est proverbiale, négligent beaucoup leur chevelure. Souvent l'effet immédiat d'une maladie grave est de faire tomber les cheveux, et malgré le retour à la santé, cette parure [illegible] la célèbre Baume de [illegible] Oldridge, c'est le seul remède connu pour [illegible] la pousse des cheveux et leur rendent leur [illegible]
En vente chez COMSTOCK & Co, 14 juin 30, Poydras st.

RENOVATEUR DES CHEVEUX, DE JONES. Personne [illegible] qu'en excitant les racines et la peau de la tête, [illegible] la chevelure ne puisse être produite [illegible] racines sont en vigueur, [illegible] les cheveux [illegible] d'un beau lisse. Ainsi lorsque les [illegible] fermement fixées, rien ne peut empêcher [illegible] d'une superbe chevelure.
Le Renovateur de Jones produit les effets que [illegible] décrits ci-dessus. Nous prions ceux [illegible] de lire le certificat ci-dessous d'une personne respectable:
(Du New-York Sun, décembre 1841.)
Un de nos jeunes amis, demeurant rue Bleecker, et bien connu dans Wall Street, fut attaqué d'une fièvre [illegible] les cheveux du couronnement de la tête sèche [illegible] ceux des côtés de la tête devinrent tout secs et remplis de petites mortes. Par l'usage du Renovateur de Jones, il possède maintenant une superbe chevelure.

TEINTURE MAGIE POUR LES CHEVEUX. Pour teindre les cheveux rouges, gris ou autres couleurs sans teindre ou endommager la peau, à vendre au dépôt de DALLEY, No 151, Chartres 10 mai

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
DEPOT CHEZ BERTRAND & BROS. Encoignure Royale et Bienville.
La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse sévit les formes les plus variées et les plus graves; et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à le rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

CALLIGRAPHIE.
De nouvelles classes se forment, à 8 heures du matin, chez MM. Dolbear, 15, rue du Camp.—Les autres classes restent comme auparavant.
Le nombre des leçons n'est pas limité. On prie le public de visiter l'établissement, afin de juger par soi-même.
En vente, la 5e édition du Traité de Calligraphie, par Dolbear. 14 juin

NEGRE PERDU.
Un jeune nègre âgé d'environ 12 ans, nommé KECH, parlant anglais et un peu français, s'exprimant avec difficulté, s'est perdu depuis le 9 courant. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître Jules Ferrier, au bayou St-Jean ou à Girard & Ferrier, rue Conti, 11. 14juin

CORDONNIERS.—On demande d'excellens ouvriers cordonniers, à qui on donnera de l'emploi constamment. S'adresser au magasin de souliers de JOHN S. WORTH, 14 juin Coin Commune et Charles

CHAPEAUX—6 caisses chapeaux de soie, abie de Paris, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14 juin 17 et 19, rue St-Louis

HUILE—115 paniers, bouteilles de 24 onces, Pagnol, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14 juin 17 et 19, rue St Louis

VIN DE MARSEILLES—35 barriques, Bergasse à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14 juin 17 et 19, rue St-Louis.

EAU DE FLEURS D'ORANGER—36 caisses, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14 juin 17 et 19, rue St-Louis

BOUCHONS—4 balles, de 30,000 c. chaque, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14 juin 17 et 19, rue St Louis

CHAMPAGNE—30 paniers, supérieur, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14 juin 17 et 19, rue St Louis

CHATEAU LAFFITE—18 caisses, 1re qualité, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 14 juin 17 et 19, rue St-Louis

VINS—40 barriques vin rouge; 27 do blanc, en débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14 juin 17 et 19, rue St-Louis

CHAMPIGNONS—12 caisses et demi-caisses Truffes; 2 caisses sardines, 75 caisses, demi et tiers do, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14 juin 17 et 19, rue St-Louis

EAU-DE-VIE—165 quarts, Ph. Godard, 10 quarts J. J. Dupuy; 3 do Castillon, 16 ½, 2 quarts do, [illegible] à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14 juin 17 et 19, rue St-Louis

M. CLAIRAC, ingénieur de Fortifications, vient d'arriver parmi nous muni d'un travail topographique des plus curieux et surtout des plus rares. Ce travail qui sort de la main habile de M. Clairac est devenu un véritable document, c'est à savoir le PLAN EN RELIEF DE LA VILLE ET DES ENVIRONS DE LA VERA-CRUZ, relevé par lui au moment du dernier siège par le général Scott.
La disposition de la flotte, l'opération du débarquement, la ligne de tranchées, la position des batteries, la route suivie par nos soldats, tout est reproduit avec exactitude et précision. Les fortifications du fort de St-Juan d'Ulloa, auquel M. Clairac a travaillé, ainsi que celles des différents forts qui protègent la ville, sont représentées avec la même justesse. Nous espérons dans l'intérêt de la science, autant que dans celui de M. Clairac, que nos concitoyens se porteront avec empressement à cette exhibition vraiment savante et curieuse, qui aura lieu samedi, 5 juin, vis à vis l'hôtel St. Charles, No. 37. Entrée, 50 cents. 3 juin—3f

Pharmacie de Chabanc.
RUE Royale, encoignure Hôpital. On vient de recevoir à cette Pharmacie, par le navire South Carolina, les médicamens patentés, suivants:
1o. Chelina antiseptique, employé comme préservatif des fièvres graves, des [illegible] typhoïdes, choléra, fièvre jaune, peste, &c. &c. préparé par C. Weber, pharmacien à Paris.
2o. Electuaire antiseptique, employé pour les mêmes maladies, préparé par le même.
3o. Copahine mège, préparée par Bozeau, pharmacien à Paris.
4o. Creosote Billard, préparée par Gasquet Billard, propriétaire.
5o. Huile tonique contre la chute des cheveux, préparée par G. Weber, pharmacien à Paris.—Ce cosmétique arrête la chute de cheveux après peu de jours d'usage, et fait revenir les racines quand elles ne sont pas entièrement détruites ou mortes; il lisse les cheveux mieux que tous les autres, enfin son usage journalier et continu retarde le grisonnement.
6o. Sirop végétal indien de J. Richard, pour l'asthme et les affections de poitrine.
CHABANCE, Pharmacien, 31—mai—1m. Enc. Royale et Hôpital.

L'Hôtel de la Baie St-Louis
EST maintenant ouvert et prêt à recevoir des pensionnaires, qui seront aussi bien traités dans cet établissement que dans aucun autre dans le sud. Les huîtres et les poissons y seront abondance.
On trouvera des billards et tout ce qu'il faut pour se promener à cheval, sur l'eau, pour pêcher &c., &c. La cuisine est dirigée par un cuisinier français d'une haute réputation. Les prix seront modérés.
P. C. A. LEVIS, propriétaire de l'Hôtel Conti, où l'on peut arrêter des chambres. 29 mai—3m

BRODERIE.
MADAME B. JULIEN, Modiste, rue Royale, No. 152, connue par son talent remarquable à exécuter et à enseigner la broderie, prend la liberté d'offrir ses services aux dames de la Nouvelle-Orléans, qui auraient quelques jolis ouvrages à faire exécuter, ou qui voudraient se perfectionner dans cet art utile et d'agrément.
Madame Julien peut disposer de quelques heures par jour, soit pour des institutions de jeunes demoiselles, soit pour des personnes qui désireraient prendre des leçons à domicile.—Pour justifier le bon patronage qu'elle espère que les dames voudront bien lui accorder, ses prix seront modérés, et assez modérés. 5 juin—1m.

LES soussignés ont en magasin et offrent en vente:
250 caisses sucre Havane, jaune et brun;
40 sacs café Havane;
160 m. cigares de la Havane, Regalias & [illegible];
65 demi pipes vin de Catalogne;
20 barils vinaigre blanc;
26 barils vin d'Oporto;
9 do vin muscat;
Aussi ayant droit au draw-back, et convenable pour le marché mexicain:
75 paniers faïence, importés [illegible] pour le marché mexicain;
2 balles draps do do
1 caisse soierie, do do
1 caisse coutellerie, do do
HEPBURN & TURPIN, 9juin 31, Vieille Levée

CHAINES DE CABLE.—Une chaine qui a déjà servie, mesurant 80 brasses et de la dimension de [illegible] pouce et un quart, est offerte en vente par HEPBURN & TURPIN, 10juin 31, Vieille-Levée.

VINAIGRE DE VIN BLANC—30 Barils vinaigre de vin blanc, première qualité, à vendre par HEPBURN & TURPIN. 6avril 31 Vieille Levée

CAFE Havane—70 sacs café Havane, reçus par le St Mary, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—110 milliers, [illegible], à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31 Vieille Levée

A [illegible]—En magasin et à vendre par [illegible]—3 A. CRAMER, 27, Bienville.

TOILES A DRAPS—De Lampaute C.; Monument [illegible]; Globe A; Cabot A; Chicopee D, et une variété d'autres toiles à draps, de [illegible] de large, en magasin et à vendre par 21juin DE FOREST & Co, 20, Douane

CAFE—460 sacs café Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 11 juin 28, Vieille Levée

CIGARES—En débarquement et à vendre par le soussigné, 100,000 CIGARES, 11 juin CHS. DUFOUR, 11 rue Conti

A VENDRE en débarquement du navire Providence, 400 paniers de 12 bouteilles huile d'olive; 40 paniers de 12 demi-bouteilles do. MARTIAL PEYRET & CO., 11 juin 27, rue St-Louis.

CHANDELLES—30 caisses blanc de baleine, 1ère qualité, en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 10juin 60, Camp.

GRAINE—100 barils en graine, 1ère qualité, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 10 juin 60, Camp

JAMBONS—100 barils (E. Billings) enveloppés et en [illegible], en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 60, Camp.

[illegible]

AVIS D'ELECTION D'ASSESSEURS DE TAXES.

EN vertu d'un ordre d'élection à moi adressé par Son Excellence Isaac Johnson, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs des première, deuxième et troisième Municipalités, de la ville de la Nouvelle Orléans, ainsi que ceux de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi, sont, par ces présentes, notifiés qu'une élection de deux assesseurs pour chacune des dites municipalités, et d'un assesseur pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve, aura lieu le lundi cinquième jour de juillet prochain.

Les polls seront ouverts à huit heures du matin jusqu'à six heures de l'après-midi, aux lieux où se font ordinairement les élections des membres de l'Assemblée Générale, ou dans tels autres lieux que pourra désigner le Conseil Général de la Nouvelle Orléans pour les trois municipalités, ou le jury de police pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi. Les dites élections seront conduites et dirigées par des commissaires et secrétaires nommés par les autorités susdites, conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour régler les élections dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson," approuvé le 25 janvier 1847. Le tout devant être fait selon la loi, et les retours transmis au shérif.

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, 7 juin 1847
9juin—3 JOHN L. LEWIS, Shérif.

Romans! Romans!
GRANDE variété de Romans français à vendre à très bas prix, pour clore une consignation, Chez LELIEVRE, No. 210, rue Royale, encoignure du Jardin St-Antoine 5juin—1m

AVIS.
UNE élection de cinq directeurs de la Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche, aura lieu au bureau de la dite Compagnie, (rue Royale, No. 174), samedi, le 26 juin courant, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.
Par ordre de la direction, M. V. LABARRE, 12 juin—4f Secrétaire.

AVIS—Les soussignés ont aujourd'hui formé une société, et continueront les affaires d'encan sous la raison commerciale de BEARD, CALHOUN & Co.
JOSEPH R. BEARD, JOHN CALHOUN, PAUL E. LAVET.
Nlle-Orléans, 9 juin 1847. 12 juin

AVIS—Conduit au bureau du constable de la 3e Municipalité par M. Daniel Charbier, une petite blanche, âgée d'environ 7 ans, répondant au nom de Mary, elle a été trouvée rue des Champs-Elysées.
Les parents de cette enfant, peuvent la réclamer au bureau du constable de la 3e Municipalité, encoignure Champs Elysées et Grands-Hommes.
Nouvelle-Orléans, 11 juin 1847. 12juin E. MAZERAT, capitaine

AUX BEAUX CHAINES VERTS A BELOXI!
La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Beloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui désirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur et goûter le plaisir de la campagne.
De vastes cabanes à bain ont été construites. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus variés.
La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces.
On trouve sur l'habitation de Mme Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, [illegible] et les jeux et raines. En un mot tout ce qui peut rendre le séjour agréable.
Des domestiques fidèles et intelligents, sont toujours à la disposition des pensionnaires.
A l'arrivée des steamboats, et quand ces derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat, un bateau sera au wharf du village de Beloxi pour prendre les passagers qui désireront se rendre chez Mme Pradat.
Les prix sont modérés. 10 juin—6t

Jolie résidence d'été située à Lewisburg.
A VENDRE une propriété très agréable, située à Lewisburg, sur le rivage du Lac. Cette propriété mesure un demi acre de face au Lac, sur huit arpents de profondeur; il existe dessus une très jolie maison, avec de bonnes dépendances, écuries, étable, etc. etc. Aussi un bon jardin, un verger bien fourni; ensemble l'ameublement convenable pour une famille respectable, ainsi qu'un cheval et une charette.
Le tout doit être vendu en bloc, bon marché et à des conditions très avantageuses.
S'adresser à BEARD, CALHOUN & Co, 10juin—10f 6 Arcade de Banks

Charmante Propriété à vendre.
A vendre à des conditions très avantageuses, une jolie petite propriété située au centre du joli village de St Jean Baptiste, rive droite du fleuve, à un demi mille de l'Eglise et de la Maison de Cour.
C'est une charmante résidence parfaitement installée; il y a dessus une belle maison de maître de [illegible] établissements et des arbres fruitiers et d'agrément.
Ce serait une excellente acquisition pour un médecin ou un avocat qui desirerait exercer leur profession; ou bien pour une famille qui voudrait passer l'été à la campagne.
Pour plus amples détails et les conditions, s'adresser sur les lieux ou à M. J. P. Desbois, courtier, 13, passage de la Bourse, Nouvelle-Orléans. 10juin—30f

103, Royale.
F. & J. LACOSTE, reçoivent en débarquement du navire Constantine, arrivant du Havre,
Bretelles élastiques, de toutes qualités.
De [illegible] en coton tricotés.
Rubans [illegible] Anneaux à rideaux;
Lacet, blanc et noir en fil.
Bas, chaussettes, en coton, fil, soie, pour hommes, femmes et enfants de tout âge.
Parapluies de 24 à 26 pouces.
Savons de toutes qualités.
Pommades en pots ordinaires, extra et porcelaines.
Crême de Perse en pots et en verres.
Essences de toutes odeurs et dimensions.
Peignes à relaper, écaille, buffle, imitation buffle et écaille, aussi en corne toutes grandeur.
D'importations antérieures:
Coutils, mérinos, boutons pour habits, pantalons et chemises.
Boutons nacre toutes grandeurs.
Cravates soie noire, foulards et jaconats.
Mouchoirs batiste ordinaires, imprimés couleurs, à carreaux, à vignettes, brodés et garnis dentelle avec mouchoirs de planches.
Articles pour robes et autres divers [illegible].
Cols, [illegible] non montés de diverses espèces, bandes [illegible], &c. &c.
Chemises en toile fabrique française.
Toujours en magasin, un assortiment complet de vins rouges, blancs, liqueurs, kirsch, absinthe en qualités garanties, bouchons demi longs, &c.

F. V. RASPAIL.
Un assortiment complet de tous les médicaments indiqués dans le manuel annuaire de la santé, ainsi que son ouvrage intitulé Histoire naturelle de la santé et de la maladie, avec le Manuel annuaire en français et traduction anglaise. 10juin

BOUTEILLES VIDES.—50 paniers bouteilles vides, en débarquement du navire Providence, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

A vendre, en magasin, 300 barriques vin rouge Montferrand, Queyries, St Emilion No 1, 2 et 3, St Julien Medoc, marquis d'Aligre, château Margaux St Estèphe Médoc, château Latour, château Leoville et Haut Brion. 300 caisses des mêmes marques Haut Sauterne et Barsac; 200 caisses vin Haut Sauterne; 100 paniers Champagne de toutes les marques; 18 tierçons vinaigre; 11 barils Cognac A Bouffet; 20 barils vieux Cognac 1805, 100 caisses liqueurs fines, surfines et superfines; 200 paniers anisette surfine, superfine et extra surfine. 150 caisses curaçao, [illegible], fruits à l'eau de vie kirchenwasser; 100 paniers guignolet. 25 caisses jambons, anchois, câpres, olives, cornichons. 100 paniers huile d'olive Pragout; 150 dames-jeannes de 1, 2, 3, 4 et 5 gallons; 50 mille bouchons fins, surfins et extra surfins, par NUMA LACOSTE, 10juin 103, rue Royale

EN magasin, 250 caisses absinthe Jersia et [illegible], Berguard, Brunetau et Co, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, Royale.

POIVRE—150 sacs poivre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

[illegible]—30 demi boîtes impérial, 15 caisses [illegible] do, 15 do Thé noir, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

MAQUEREAUX—300 barils no 3 du Sud, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 1 juin 40 Gravier

CAFE JAVA—150 sacs à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 1 juin 40 Gravier

SUCRE BOSTON—300 caisses et barils, en poudre et en morceaux, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 1 juin

CACAO—9 sacs Guayaquil, 20 do de Caracas, do Grains pour oiseaux, 25 do.—Huile d'anis, 1 caisse, en débarquement de la barque Ja. Smith, et à vendre par B. VALLS, 9juin 26, Commune.

CIGARES de la Havane—71,250.—Vin de Jerez, 40 barils, en débarquement du brick Orléans et à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

VANILLE.—40 caisses en débarquement du brick Columbus, venant de Tampico, à vendre par 12 juin J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

JALAP.—31 balles jalap, en débarquement du brick Columbus venant de Tampico, à vendre par 12 juin J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

SUCRE Havane—blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 12 juin 32, Vieille Levée.

CAFE HAVANE—En magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO, 12 juin 32, Vieille Levée.

CIGARES Principes—Vérités, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO 12 juin 32, Vieille Levée.

CIGARES—Un assortiment complet des meilleures marques de la Havane, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO, 12 juin 32, Vieille Levée

FEVES A SEMER de la Caroline.—50 sacs, maintenant en chaland, à vendre bon marché par WM. DINN, 11 Commune. 12 juin

GRAINES FRAICHES de jardin.—Le soussigné informe ses nombreux habitués, qu'il donne maintenant ses ordres pour son assortiment de graines fraîches, et les prie de lui transmettre ses commissions aussitôt que possible. WM. DINN, 8 juin 11, Commune

A VENDRE en débarquement du navire Ferrière, venant de Bordeaux,
10 barriques vin rouge, 18 demi-do blanc,
40 caisses cerises à l'eau de vie,
400 caisses vin rouge capsulé et étiqueté, qualité supérieure. V. MAIGNAN, 12 juin 67, rue St-Louis

FEVES à semer très fraîches, à vendre par A. LAROSE & Co, 12 juin 31 Vieille Levée

AMIDON—50 caisses amidon en débarquement et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 12 juin 11 et 13, St Louis

A vendre en débarquement du navire Ferrière, venant de Bordeaux, 4 balles, 15,000 bouchons [illegible] V. MAIGNAN, 12 juin 67, rue St-Louis.

[illegible]